

L'accès se fait grâce à la CARTE MAGNÉTIQUE



Pensez
à demander
votre **carte
magnétique**



1 - COMMENT OBTENIR VOTRE NOUVELLE CARTE MAGNÉTIQUE ?

- **POUR LES PARTICULIERS PROPRIÉTAIRES** : merci de vous rendre à la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris muni du **formulaire (particuliers) rempli** et d'une **copie de la taxe foncière** (une **attestation du notaire** pour les **nouveaux propriétaires**).
- **POUR LES PARTICULIERS LOCATAIRES** : merci de vous rendre à la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris muni du **formulaire (particuliers) rempli** et **fournir un justificatif de domicile** (facture d'électricité, ou de gaz ou d'eau ou de téléphone ou avis d'imposition ou quittance de loyer etc.).
- **POUR LES PERSONNES NON ASSUJETTIES À LA TEOM** (vacanciers en camping ou en résidence / propriétaire de résidence au sein d'ancien camping / propriétaire de terrains non assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) : Suivant la délibération 092-17, un forfait de 30 euros est appliqué (paiement par chèque uniquement). Une carte d'accès vous sera alors délivrée pour une durée d'un an.

Pour les professionnels (uniquement Argelès-sur-Mer et Cosprons) : **Formulaire «professionnels»** à remplir et à rapporter au service Déchets de la communauté de communes **avec les justificatifs**.

Pour les professionnels hors territoire, l'accès aux déchetteries est interdit. Des centres de traitement sont à votre disposition sur le territoire : Tubert et Pull à Elne ou T.D.A à Argelès-sur-Mer.

2 - POURQUOI UNE CARTE MAGNÉTIQUE ?

La carte magnétique permettra à chacun de préciser, lors de son accès en déchetterie, le type de déchet principalement apporté. Il sera dès lors possible de suivre et de contrôler les quantités régulièrement déposées en déchetteries.

1 carte magnétique délivrée par foyer
Carte supplémentaire possible = 10€/carte

3 - COMMENT UTILISER CETTE NOUVELLE CARTE ?

À l'entrée, pour accéder à la déchetterie avec votre carte magnétique, vous devrez :

- avancer le véhicule jusqu'à la borne et y présenter la carte,
- choisir le « flux majoritaire » de déchets (par exemple, pour une majorité de déchets verts accompagnés de bois, saisir « déchets verts »).

À la sortie :

- présenter votre carte à la borne et la barrière s'ouvre.

4 - QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION, DE PERTE OU DE VOL ?

La carte est personnelle, nominative, numérotée et répertoriée. Tout changement doit donc être signalé au Service Déchets de la communauté de communes dans les meilleurs délais, à savoir :

- En cas de déménagement hors du territoire, il convient de restituer la carte.
- En cas de déménagement sur le territoire, il convient de transmettre sa nouvelle adresse afin de mettre la carte à jour.
- En cas de perte ou de vol de carte, le titulaire devra immédiatement en avvertir le

Service Déchets de la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris au 04 68 95 34 37.

Une nouvelle carte sera établie et facturée 10 € à l'utilisateur (règlement uniquement par chèque).

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

PARTICULIERS

Rendez-vous sur : www.cc-acvi.com/au-quotidien/dechets/dechetteries/

Fermées les jours fériés

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

PROFESSIONNELS

(Argelès-sur-Mer et Cosprons à Port-Vendres)

Du lundi au vendredi : 8h30 - 11h45 / 14h - 17h15

Fermée samedi, dimanche et jours fériés

PARTICULIERS

FORMULAIRE DE DEMANDE - CARTE MAGNÉTIQUE DÉCHETTERIES

Propriétaire

Locataire

INFORMATIONS PERSONNELLES

Madame

Monsieur

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____

ADRESSE PRINCIPALE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

ADRESSE SECONDAIRE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

MAIL : _____@_____

TÉLÉPHONE : _____

TYPE DE DEMANDE

PREMIÈRE DEMANDE

DUPLICATA (PERTE) ou CARTE SUPPLÉMENTAIRE
10 €

Règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Pubic

RETOUR DU FORMULAIRE + DOCUMENTS DEMANDÉS

Par courrier ou directement au siège de la communauté de communes
3, impasse Charlemagne - BP 90 103 - 66704 Argelès-sur-Mer

Je n'accepte pas de recevoir des informations relatives à la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibérès

Le : ____/____/____

Signature du demandeur

SERVICE DÉCHETS

Tél. 04 68 95 34 37 • decheteries@cc-acvi.com • www.cc-acvi.com

PROFESSIONNELS

FORMULAIRE DE DEMANDE - CARTE MAGNÉTIQUE DÉCHETTERIES

Uniquement les déchetteries d'Argelès-sur-Mer et de Cosprons (Port-Vendres)

Pour les professionnels hors territoire, l'accès aux déchetteries est interdit.

Des centres de traitement sont à votre disposition sur le territoire : Tubert et Pull à Elne ou T.D.A à Argelès-sur-Mer.

INFORMATIONS DE LA SOCIÉTÉ

NOM ET PRÉNOM DU GÉRANT : _____

NOM DE LA SOCIÉTÉ : _____

ADRESSE DE FACTURATION : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

MAIL : _____@_____

TÉLÉPHONE : _____

TYPE DE DEMANDE

PREMIÈRE DEMANDE

DUPLICATA (PERTE) ou CARTE SUPPLÉMENTAIRE
10 €

Règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Pubic

RETOUR DU FORMULAIRE + JUSTIFICATIFS

Par courrier ou directement au siège de la communauté de communes

3, impasse Charlemagne - BP 90 103 - 66704 Argelès-sur-Mer

Rappel des justificatifs à fournir :

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport ou permis de conduire du dirigeant
- Photocopie de la carte d'immatriculation du ou des véhicules de la société
- Photocopie du Kbis de la société de - de 3 mois ou photocopie de la carte artisan
- 1 RIB

Je n'accepte pas de recevoir des informations relatives à la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibérès

Le : ____/____/_____

Signature du demandeur

SERVICE DÉCHETS

Tél. 04 68 95 34 37 • decheteries@cc-acvi.com • www.cc-acvi.com